

Les trails Cressier-Chaumont

Règlement de course 2025

Directives et règles pour les participantes et participants

En s'acquittant de l'inscription à l'un des parcours des trails Cressier-Chaumont, les participants déclarent avoir pris connaissance du présent Règlement de course, l'acceptent et s'engagent à le respecter.

Pour garantir une expérience équitable, sécuritaire et agréable pour toutes les participantes et tous les participants, un ensemble de règles et de bonnes pratiques est établi. Ce règlement vise également à protéger les espaces naturels où se déroulent les courses et respecter les propriétaires fonciers qui nous autorisent à traverser leur terrain.

Introduction

Le trail, ou la course pédestre en nature, est une discipline sportive qui combine endurance, technique et respect de l'environnement. Les trails Cressier-Chaumont, dans le canton de Neuchâtel, en Suisse, sont des courses populaires sur différents parcours où le fair-play, le plaisir de l'effort en pleine nature et la convivialité priment sur la compétition. La manifestation est organisée par un comité bénévole sous la supervision de la SIP (Société d'intérêt public de Chaumont).

Les trails Cressier-Chaumont promeuvent une participation pour tous les sportifs et toutes les sportives, peu importe leur origine, leur niveau de performance, leur sexe ou autre élément de personnalité.

Nous encourageons un esprit de solidarité entre tous les coureurs. Chaque membre de la communauté est invité à contribuer à un environnement respectueux et accueillant. Le sport, et en particulier le trail en nature, doit être un espace de rassemblement où chacune et chacun peut trouver sa place, sans discrimination ni exclusion.

Respect de l'environnement

Par respect pour l'environnement et parce que le nombre de places de parking est limité sur les zones de course, merci de privilégier le covoiturage ou mieux encore les transports publics. L'arrivée du funiculaire de Chaumont se situe à quelques dizaines de mètres du centre de course et Cressier est desservi par le train et le car postal.

Il n'y a pas de places de parking réservées à la course à Cressier et pour le parcage à Chaumont, suivre obligatoirement les instructions des commissaires.

Les concurrents inscrits pour un des parcours dont le départ est à Cressier (La Classique et la Costaude), qui passent retirer leur dossard au bureau principal des courses à

Chaumont, sont amenés par bus navette gratuite jusqu'au départ de Cressier selon l'horaire indiqué sur le programme officiel.

Les coureuses et coureurs de trail mettent un point d'honneur à préserver les lieux où se déroulent les courses :

- Interdiction de jeter des déchets sur le parcours. Ils peuvent être déposés aux ravitaillements.
- Respecter la faune et la flore ainsi que les propriétés privées.
- Suivre les parcours balisés sans couper ou créer de nouveaux chemins.
- Agir pour déranger le moins possible

Les propriétaires, les exploitants et la nature vous remercient.

Assurances

Le comité d'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences de sa responsabilité et des personnes impliquée dans l'organisation pendant la durée de la manifestation.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance accident individuelle couvrant les frais médicaux ainsi que d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en cas d'accident.

Les enfants et jeunes de moins de 18ans courent sous la responsabilité des parents ou d'un représentant légal.

Parcours

L'organisation propose 3 parcours :

- La Classique : Départ de Cressier, arrivée à Chaumont en passant par Enges et la Côte de Chaumont. 11.4 km 800m D+/150 m D-
- La Costaude : Départ de Cressier, arrivée à Chaumont en passant par Lordel, Chuffort et la Côte de Chaumont. 21 km, 1300m D+/650m D-
- La Conviviale : Parcours en boucle sur Chaumont. 8.2 km 240m D+/D-

Les parcours sont ouverts en entier uniquement le jour de la course.

Lors d'éventuelles reconnaissances préalables, certains tronçons des différents parcours peuvent ne pas être accessibles (propriétés privées, bétail, fauche tardive, travaux forestiers, etc.) Il est **obligatoire de les contourner** en utilisant les routes, chemins et itinéraires de randonnée officiels. En cas contraire, le comité risque de se voir refuser le passage pour la prochaine édition, rendant impossible la tenue de l'évènement.

Les parcours suivent quelques tronçons de route. Ce sont des dessertes locales ou des chemins de campagne, mais les riverains, les exploitants et les agriculteurs peuvent y circuler, même durant l'évènement. Ne pas entraver inutilement leur circulation.

Le parcours de La Classique sera sommairement pré-balisé dès la sortie de Cressier (Chemin de la Chanez) une semaine avant la course pour faciliter les reconnaissances.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours à tout moment si les circonstances l'imposent.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site de notre partenaire de chronométrage MSO jusqu'à la veille du départ : <https://www.mso.swiss>

Lors de l'inscription, les Conditions Générales de notre partenaire de chronométrage s'appliquent indépendamment de ce règlement.

Les inscriptions tardives sont encore possibles le jour de la course auprès du bureau des courses principal sur l'aire d'arrivée à Chaumont ou au bureau des courses situé au départ de Cressier, avec une majoration de 5.- sur le prix d'inscription (excepté pour les courses enfants sur Chaumont).

Les organisateurs peuvent librement décider d'inviter des participants ou de proposer des codes de réductions à des partenaires.

Le comité essaie de maintenir le prix d'inscription au plus bas pour rester accessible à tous.

Avant les départs les concurrents peuvent déposer des sacs avec leurs effets personnels (pull/veste, porte-monnaie, téléphone, etc.) auprès d'un des bureaux des courses. Ils seront amenés ou déposés et gardés en sécurité à l'arrivée à Chaumont.

En cas de non-participation, les inscriptions ne seront pas remboursées.

Toutefois, en cas d'incapacité de participer pour raison de santé et sur présentation d'un certificat médical démontrant cette incapacité, un remboursement de 80% du montant de l'inscription peut être demandé (20% correspondant aux frais administratifs). En cas d'annulation totale de l'événement annoncée au minimum une semaine avant le jour du départ, un remboursement partiel de l'inscription sera proposé aux coureurs, le montant sera défini en fonction des frais non récupérables engagés par l'organisation.

Conditions de participation et équipement

- Âge minimum pour les différents parcours :
 - La Classique, Cressier-Chaumont : 12 ans
 - La Costaude, Cressier-Chuffort-Chaumont : 14 ans
 - La Conviviale, boucle sur Chaumont : 10 ans
 - Pour les courses enfants : selon les catégories définies sur le programme.
- Les organisateurs peuvent permettre des exceptions sur demande et sous la seule responsabilité de leur représentant légal.
- **Chaque participant se déclare apte à faire le parcours choisi et certifie ne pas se mettre en danger en pratiquant la course à pied ou la marche rapide sur ledit parcours.**

Il n'y a pas d'équipement obligatoire autre que le dossard qui doit être porté toute la course de façon visible sur les différents parcours des Trails Cressier-Chaumont.

Toutefois le trail en nature peut exposer les participants à des conditions imprévisibles et c'est la responsabilité de chaque coureur de pouvoir y faire face. Un équipement adéquat est donc indispensable.

Pour tous les parcours sont recommandés :

- Chaussures de trail adaptées aux terrains accidentés.
- Tenue de course adaptée aux conditions météorologiques du jour.

Sont optionnels :

- Bâtons pour la Costaude et les parcours walking (marche). Autorisés mais pas obligatoires. Les personnes qui s'équiperont de bâtons au départ finiront impérativement la course avec.
- Hydratation et besoin en énergie : À chacune et chacun de prévoir l'équipement d'hydratation et de portage nécessaire si les points de ravitaillement ne semblent pas suffire.
 - Pour la Classique, il y a 2 ravitaillements prévus sur le parcours de 11.4 km
 - Pour la Costaude, il y a également 2 ravitaillements plus un point d'eau sur le parcours de 21 km
 - Pour la Conviviale il y a 1 ravitaillement sur les 8.2 km du parcours
Le ravitaillement comprend des boissons et, typiquement des morceaux de fruit et de barres de céréales

Règles de sécurité

Afin d'assurer la sécurité des participants :

- Les participants doivent signaler tout incident ou accident sur le parcours à l'organisation ou aux bénévoles.
- En cas de problème pour un concurrent, il est du devoir des autres participants de l'assister s'il est en détresse et de signaler tout besoin d'aide aux bénévoles ou à l'organisation.
- **Obligation de prévenir le comité d'organisation en cas d'abandon, via un bénévole sur le parcours, une personne de confiance ou directement auprès du bureau des courses à Chaumont, pour éviter aux organisateurs de lancer des recherches coûteuses et stressantes.**
- En cas de conditions météorologiques extrêmes ou d'imprévu grave, le comité d'organisation de la manifestation peut décider seul de modifier le parcours, arrêter la course ou annuler l'événement, sans donner droit à un remboursement.

Classements et catégories

- Un classement sera établi selon le temps réalisé sur chaque parcours pour les catégories coureurs selon les détails figurant sur le site d'inscription.
- S'il y a moins de 5 participants pour une catégorie, elle sera automatiquement intégrée dans la catégorie la plus proche.

- Dans les catégories enfants, des classements seront élaborés, selon les classes d'âge définies sur le programme et de manière séparée pour les filles et les garçons (hormis pour la catégorie poussins (3-6 ans), mixte).
- Les parcours walking (marche) seront chronométrés, mais aucun classement ni podium ne sera établi.
- Un prix souvenir sera distribué à toutes les personnes inscrites, présentes au départ d'un des parcours.
- Les trois premiers du classement de chaque catégorie se verront remettre un prix en nature s'ils sont présents lors de la cérémonie des podiums. En cas d'absence du concurrent, le comité décide s'il attribue le prix au premier des viennent-ensuite ou s'il le garde à disposition du concurrent.
- Des prix tirés au sort ou autres prix spéciaux seront attribués selon les décisions du comité d'organisation.
- Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

La classique fait partie de Neuchâtel running, championnat de course à pied de la région neuchâteloise, et attribue des points pour le classement général de ce championnat.

Comportement sportif et lutte contre le dopage

Fair-play

Le fair-play est une valeur essentielle dans les activités en pleine nature comme le trail ou la course en montagne. Les participants se doivent de :

- **Respecter les autres coureurs, les bénévoles et les organisateurs en ayant une attitude bienveillante, positive et tolérante.**
- Faire preuve d'honnêteté, en suivant les parcours balisés sans chercher à tricher ou à couper.
- Faciliter le déroulement de la manifestation en respectant les consignes des organisateurs et des bénévoles

Une attitude respectueuse de chacune et chacun garantit une ambiance saine et conviviale tout au long de l'événement.

Dopage

Le dopage va à l'encontre de l'éthique sportive et met en danger la santé des coureuses et coureurs. Chaque participant est donc responsable de concourir de manière propre et intègre.

- Tous les participants s'engagent à respecter les règles antidopage telles que définies par Swiss Sport Integrity.
- En cas de soupçons, des contrôles peuvent être effectués avant, pendant ou après la course pour garantir le respect de ces règles.
- Tout coureur reconnu coupable de dopage sera disqualifié et interdit de participation aux futures compétitions.

Sanctions

Les participants qui ne respectent pas ce règlement s'exposent à des sanctions :

- Mise hors course et disqualification pour non-respect des règles de sécurité, des consignes du respect de l'environnement ou comportement irrespectueux ou injurieux envers les autres participants, les organisateurs ou les bénévoles.
- Pénalités de temps pour infraction mineure.
- Interdiction de participation aux futurs événements en cas de faute grave.

Les réclamations sont à adresser au bureau des courses à Chaumont. En cas de litige, un jury composé d'au moins 3 membres du comité d'organisation tranchera dans les limites de temps imposées par le déroulement de la manifestation.

Le droit suisse s'applique en tout temps. Pour des actes, paroles ou gestes relevant du droit pénal, une dénonciation sera déposée.

Droit à l'image

En participant à la course, chaque coureur consent à céder son droit à l'image à l'organisation. Cela inclut :

- La prise de photos ou de vidéos pendant l'événement.
- L'utilisation de ces images à des fins promotionnelles, publicitaires ou journalistiques par l'organisateur ou ses partenaires.
- La diffusion des images sur des supports numériques, imprimés ou audiovisuels, notamment celles à disposition des coureurs après l'évènement.

Ce consentement est donné sans limite de durée et sans contrepartie financière. Si un participant souhaite s'opposer à cette utilisation, il doit en informer expressément le comité d'organisation avant l'événement.

Conclusion

Le règlement de course de trail en nature pour la manifestation « Les Trails Cressier-Chaumont » est conçu pour protéger les participants et l'écosystème tout en garantissant une compétition équitable. Il est donc essentiel que chaque participant prenne connaissance des règles et s'engage à les respecter. Face aux défis du trail, le respect du règlement contribue à faire de ces événements des expériences mémorables et enrichissantes pour tous.

Chaumont, juillet 2025